

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 V. 255** – Vœu relatif à l'usage des voies ferroviaires dans le projet de base fret « Clichy-Batignolles ».

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération 2011 DU 156 relatif à la ZAC « Clichy-Batignolles » (17e) ;

Considérant la logique de développement durable et de quartier vert qui préside au projet de ZAC « Clichy-Batignolles » ;

Considérant que le projet prévoit le maintien d'une base fret exploitée par la SNCF ;

Considérant que notre collectivité est très attachée à l'usage du rail, transport d'avenir, fiable et écologique ;

Considérant que la part du flux de marchandises par route est encore excessif et qu'il est nécessaire de limiter la circulation des camions ;

Considérant le développement futur du port du Havre et son intégration dans la réflexion du Grand Paris ;

Considérant que l'existence de voies ferroviaires est une opportunité à saisir pour acheminer les marchandises provenant de Normandie dans la Capitale ;

Considérant que les surfaces commerciales, notamment alimentaires, seront ainsi mieux desservies, et de façon plus régulière, à Paris ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, des élus du Groupe communiste et élus du Parti de Gauche,

S'adresse à la SNCF :

Afin d'obtenir toutes les garanties pour privilégier l'usage du rail dans le projet de base de fret prévu dans la ZAC « Clichy-Batignolles ».